JANVIER 2017

# BULLETIN D'INFORMATIONS MUNICIPALES

*En ce début d'année, avec le Conseil Municipal,*

*je ne ferai qu'un vœu : que tous les vôtres se réalisent.*

*Dapertuttu in u mondu esistenu e suluzioni,*

*in Olmeta dinù...*

*Pace è Salute per 2017*

## Le mot du Maire

L'année qui s'achève a été difficile pour beaucoup d'entre nous.
La perte des êtres chers, les maladies et les intempéries ont laissé des traces.
Mais il faut faire face et ne pas baisser les bras.

Un grand merci à tous ceux qui, par leur action, leur présence, ont apporté leur aide lors des intempéries de novembre.
Nos remerciements aussi à François Orlandi, aux services du Département, à l'entreprise venue du Loiret, et à tous ceux qui se sont mobilisés pour que la RD 80 soit ouverte à la circulation en un temps record.

Mais ce n'est pas fini !

Une demande a été faite auprès du Président du Conseil Départemental pour obtenir l'aide des forestiers-sapeurs, très efficaces et bien équipés. Lorsque leur intervention sera programmée, nous pourrons organiser une journée d'action avec tous les Olmétais de bonne volonté, sans exclusive.
Il faut qu'avant la saison estivale nous puissions redonner un aspect accueillant à notre plage tout en gérant les nombreux arbres échoués et ceux qui arriveront avec la prochaine tempête avec tous les débris divers, etc.

En amont, le chemin qui mène au moulin est impraticable. Ecroulé par endroits et encombré par les arbres arrachés. Une remise en état est indispensable.

Un travail de titan, mais avec de la détermination on peut faire des miracles.

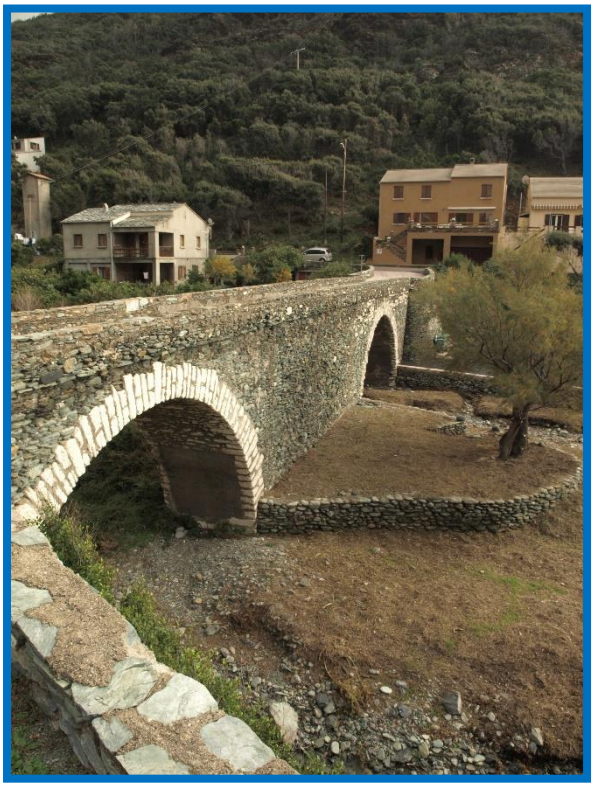

**PONT DE NEGRO**

Ce pont, situé sur l'ancienne route de Saint-Florent à Nonza, est mentionné dans les documents d'archives à partir de la fin du XV° siècle.

Les chroniques rapportent également que le pont a été endommagé par une crue, vers 1785, et réparé aux frais du gouvernement de Louis XVI.
En 1853 il a subi de nouveaux dégâts et la commune a financé la restauration.

Le pont de Negro forme un ensemble homogène avec la tour. C'est pourquoi nous ferons tout notre possible pour rendre à la marine ce monument si souvent peint ou photographié et lié aux souvenirs de tous les Olmétais.

Une demande de subvention a déjà été adressée à la Collectivité Territoriale de Corse afin de rémunérer les travaux d'un cabinet d'architectes du patrimoine qui va étudier les possibilités d'une reconstruction à l'identique, afin que la Marine retrouve l'allure qu'on lui a toujours connue.

A l'issue de cette étude, la Région sera à nouveau sollicitée.
Cet édifice répertorié, n'était ni inscrit, ni classé au titre des Monuments Historiques. Néanmoins le règlement de la CTC prévoit un dispositif d'aides spécifiques pour le patrimoine non protégé lorsque celui-ci présente une grande valeur patrimoniale.

Mais, outre la perte d'un patrimoine important, ce pont était une voie d'accès pour une propriété et 3 habitations et supportait la canalisation qui desservait en eau potable toutes les maisons de la plage.

La commune a été reconnue en état de catastrophe naturelle – arrêté interministériel du 14 décembre 2016, paru au journal officiel du 23 décembre 2016 –

Dans le cadre des mesures d'urgence aux communes, les services de la Préfecture peuvent financer les travaux de remise en état des biens communaux ne bénéficiant pas d'assurance. L'étude est en cours et le dossier sera déposé à la mi-janvier.

Campagne de sensibilisation aux risques d'inondations ou de fortes pluies menée par le Gouvernement via la Préfecture, suite aux événements météorologiques de 2015.

**FICHE REFLEXE en cas de vigilance orange ou d'alerte pluie-inondation**

- ✓ **s'informer** : rester à l'écoute des consignes des autorités dans les médias ou sur les réseaux sociaux
- ✓ **ne pas prendre sa voiture** et reporter ses déplacements
- ✓ **se soucier des personnes proches** âgées, voisins ou personnes vulnérables
- ✓ **s'éloigner des cours d'eau,** ne pas stationner sur les berges ou les ponts
- ✓ **ne pas sortir en cas d'orage** s'abriter dans un bâtiment et surtout pas sous un arbre
- ✓ **ne pas descendre dans les sous-sols,** les caves et garages peuvent rapidement être inondés
- ✓ **ne pas s'engager sur une route inondée,** moins de 30 cm d'eau suffisent à emporter une voiture
- ✓ **ne pas aller chercher les enfants à l'école,** ils y sont en sécurité
- ✓ **toujours avoir chez soi un kit de sécurité :** radio et lampes de poche avec piles de rechange, bougies, vivres non périssables et eau potable, médicaments et vêtements chauds

Niveau de vigilance :

**JAUNE** : phénomène localement dangereux
**ORANGE** : phénomène dangereux et étendu
**ROUGE** : phénomène dangereux d'intensité exceptionnelle

Pour plus d'informations :
www.developpement-durable.gouv.fr/pluieinondation

Numéros utiles :

| | |
|---|---|
| **Gendarmerie** | **17 ou 04 95 37 00 17** |
| **Pompiers** | **18 ou 112** |
| **SAMU** | **15** |
| **EDF Dépannage** | **09 72 67 50 20** |
| **Régulation médicale** | **04 95 30 15 03** |
| **Routes** | **0800 00 40 20** |

# 2016

## NAISSANCES

*Hors village :*

- **Cassandre VECCHIOLI** le 22 janvier. Fille de Natalia et Jean-Philippe VECCHIOLI. Sœur de Hyacinthe. Arrière petite-fille de Dominique MERLI
- **Madyson COLOMB** le 08 avril. Fille de Joy BADOURIAN et Jonathan COLOMB. Petite-fille de Evelyne et Vincent BADOURIAN et arrière-petite-fille de Jeannot PIAZZA
- **Simon CANOSI** le 10 août. Fils de Mariam et Stéphane CANOSI. Frère de Johanna Lucie. Petit-fils de Chamis et Dominique CANOSI
- **Dominique PEREZ,** le 21 juin. Fils de Katy Maïnetti et Patrice PEREZ. Frère de Lila. Petit-fils de Amélie et Jacques PEREZ
- **Lilou PEREZ** le 05 juillet. Fille de Myriam MARTZOFF et Jean-Yves PEREZ. Sœur de Nola. Petite-fille de Amélie et Jacques PEREZ
- **Arthur POTIER** le 05 octobre. Fils de Caroline et Guillaume POTIER. Petit-fils de Antoine et Dominique MARTINI. Arrière petit-fils de Lucien MARTINI
- **Gabriel POMARES,** le 16 décembre. Fils de Laetitia et François POMARES. Frère de Lucas et Théo. Petit-fils de Maguy. Arrière-petit-fils de Charlotte et Joseph

## MARIAGES

*Au village :*

- le 30 avril **Elodie PICANO** et **Philippe VECCHIOLI**
- le 30 juillet Eglise Saint-Césaire **Carine** et **Adrien MARTORANA**

## DECES

*Au village :*

- le 02 mars à Olmeta **Jeanne BONCOMPAGNI** née **VECCHIOLI**.
- le 09 mars à Bastia **Jeanne MARTINI** née **VECCHIOLI**.
- le 15 avril à Olmeta **Angèle MERLI** née **VECCHIOLI**.
- le 03 mai à Bastia **Ange CANOSI**.
- le 05 mai à Furiani **Mathieu VECCHIOLI**.
- le 02 octobre à Bastia **Georges VECCHIOLI**.

*Hors village :*

- le 21 février à Bastia **Yvette SIGUIER** née **JEAN**.
- le 07 mai au Havre **Franck ALLEGRET** époux de Caroline NOVELLA.
- le 16 juin à Marseille **Yolande LEANDRI - EMANUELLI née MASINI**.

**RAPPEL** : Ce tableau est réalisé avec les éléments envoyés par les mairies ayant établi les actes ou fournis par les familles concernées.
Si vous souhaitez faire paraître des informations dans ce bulletin, veuillez contacter la Mairie au **04.95.37.84.04** ou **olmeta.capocorso@wanadoo.fr**

**Triste nouvelle pour les Olmétais.**

*Jeanne Boncompagni, née Vecchioli, la doyenne de la commune, vient de s'éteindre à l'aube de ses 100 ans, laissant sa grande famille et ses nombreux amis dans la peine.*

*Quatrième d'une fratrie de sept enfants elle vu le jour le 10 avril 1916.*
*En 1933, elle épouse Antoine Boncompagni, originaire d'Anghiari, Italie, et de cette union naquirent 4 enfants : Jeannot, Françoise, Marcel et Rosette.*
*Elle a eu la chance de voir naître 3 petits-enfants et 5 arrière-petits-enfants.*

*Malheureusement sa vie de famille fut très tôt endeuillée par la disparition de son époux, en 1962, puis elle a eu la tristesse de perdre sa fille Françoise en 2004 et son fils Marcel en 2012.*

*Jeanne a eu une vie bien remplie, dynamique et volontaire, toujours prête pour aller aux champignons ou sur les rochers pour les arapèdes, entourée de jeunesse.*
*Elle a participé, en 1976, au tournage d'un téléfilm « Les Déracinés ». On pouvait la voir descendre du bateau dans le port de Bastia, en compagnie de nombreux rapatriés d'Algérie*
*Ce film a été rediffusé en 2013 sur Via Stella.*

*Ce 2 mars, les cloches de notre village ont sonné pour nous signifier que Jeanne s'en était allée .... Elle est partie... doucement sans alerter personne, apaisée et heureuse entourée de ses enfants réunis, comme elle le souhaitait.*

*Ce parcours de 100 années est un exemple pour nos générations.*
*Tata Jeanne restera dans le cœur des Olmetais.*

_____Une pensée Yolande LEANDRI - EMANUELLI née MASINI qui est décédée également dans sa 100ème année le 16 juin 2016_____

***AUTRE DESTIN…***

*Le 03 avril 2016*
*Régine Defendini « Ginette »*
*a fêté dignement ses 100 ans à la confrérie de Rogliano au milieu des siens, lors d'une réception organisée par l'Association du Temps Libre.*

Ange est décédé le 03 mai 2016.

Ange CANOSI était de ceux qui donnent tout sans attendre en retour.

Membre de ce conseil depuis 2001, comme adjoint aux travaux jusqu'en 2014, puis comme conseiller municipal, Ange était de ceux qui s'impliquent sans compter.
La commune peut lui rendre hommage, car il a toujours fait preuve d'un grand dévouement. Il savait laisser de son temps pour la chose publique, pour rendre service à notre collectivité, améliorer telle ou telle chose.

Ange a su s'investir pour essayer de rendre plus facile, si cela est possible, la vie de tous les jours de nos concitoyens.
Aujourd'hui, nous sommes nombreux à avoir perdu un ami, mais au delà c'est notre petite commune qui perd l'un des siens.

**Une vie sauvée**
Grâce à sa rapidité d'action, Daniel Guerrini a contribué à sauver la vie de Pierrot Canosi victime d'un infarctus. Conscient de la situation, il a organisé les secours avec efficacité en appelant ses collègues pompiers.
Dès son arrivée à l'hôpital de Bastia par hélicoptère, Pierrot a subi une angioplastie et la pose de stents en urgence.
Après une semaine d'hospitalisation, il a pu regagner son domicile.

Il y a 2 ans Daniel était déjà intervenu auprès de Robert Jean, victime d'un AVC, avec la même efficience.
**Merci Daniel.**

## DON D'ORGANES

La loi fait de chaque Français un donneur d'organes et de tissus présumé. On a évidemment le droit d'être contre mais dans ce cas, il faut le faire savoir (Inscription au *registre national des refus* ou expression de votre volonté à vos proches, par écrit ou oralement)
*Pour en savoir plus :* **dondorganes.fr** ou **0 800 20 22 24** (service d'appel gratuit)

## Association Régionale Corse du Dépistage des Cancers

L'Association Régionale Corse du Dépistage des Cancers (**ARCODECA**) existe depuis 2003. Son objectif est d'intervenir sur tout le territoire corse afin de mettre en œuvre les programmes nationaux de dépistage organisé du sein et du colon.
Pour tout contact : **04 95 34 56 78**
**www.arcodeca.fr** **depistages@arcodeca.fr**

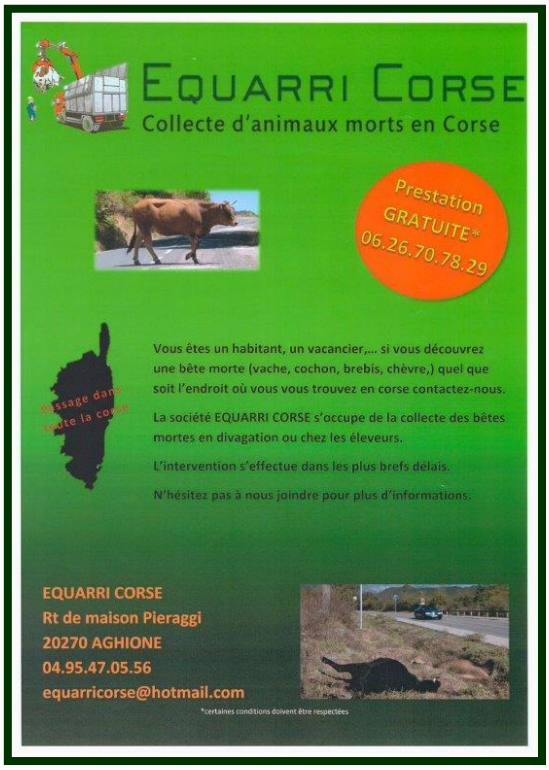


La société **EQUARRI CORSE** s'occupe de la collecte des bêtes mortes en divagation ou chez les éleveurs.

Les animaux morts peuvent amener des maladies, des mauvaises odeurs…

En cas de découverte d'un animal mort (bovin, caprin, ovin ou porcin) toute personne (habitant, vacancier) peut appeler le **06 26 70 78 29** ou **04 95 47 05 56**.

La prestation est gratuite (l'Etat paie directement) à condition que la bête soit dans un endroit accessible aux camions et pas en état de décomposition.

L'intervention a lieu dans les plus brefs délais

***Projet ORELI***

Le projet **O**util pour la **R**énovation **E**nergétique du **L**ogement Individuel (ORELI) a été adopté à l'unanimité par l'Assemblée de Corse et est conduit par l'Agence d'Aménagement durable de planification et d'Urbanisme de la Corse (A.A.U.C) et son département Energie pour une période d'environ 3 ans.
ORELI définit une méthode globale pour piloter un projet, tant au point de vue technique que financier, accessible à tous les propriétaires d'une maison individuelle et accompagne les propriétaires aussi bien pendant la phase de travaux que sur le plan du soutien financier avec une prime pouvant atteindre 10.000 € en sus de toutes les aides mutualisées (Agir + ANAH + Crédits d'impôts).

*Pour tous renseignements, vous pouvez vous adresser à :*
Madame La Présidente de l'A.A.U.C
Agence d'Aménagement durable de planification et d'Urbanisme de la Corse
5 Rue Prosper Mérimée
Cs 40001
20181 AJACCIO Cedex 1
Ou par mail : marie-dominique.paoli@ct-corse.fr
Téléphone : 04 95 50 98 76

**AUTORISATION DE SORTIE DU TERRITOIRE**
L'autorisation de sortie du territoire d'un mineur non accompagné par un titulaire de l'autorité parentale est rétablie à partir du 15 janvier 2017.
(Loi du 03 juin 2016 relative à la lutte contre le terrorisme et décret du 02 novembre)

## Campagnes de recrutement des 3 armées

**Armée de l'air - Armée de terre - Marine Nationale**

## La réserve militaire, une composante de la Garde nationale

Le 13 octobre 2016 marque la date de création officielle de la Garde nationale.

**Découvrez les principales missions de la Garde nationale et comment devenir réserviste en cliquant ici.**
http://www.defense.gouv.fr/portail-defense/emploi2/recrutement/recrutement

## PROJET D'ECOLE BILINGUE A PATRIMONIO

Le grand plan de formation au bilinguisme mis en place par l'inspection académique et le projet de création d'une école bilingue français - corse ont été exposés lors du Conseil de classe du 1er trimestre 2016 de l'école primaire de Patrimonio.

Le Conseil Municipal, par délibération n° 2016-24, a adhéré à cette idée et apporté son soutien à la municipalité de Patrimonio pour la réalisation de cette proposition.

## MOUVEMENTS A LA PREFECTURE DE HAUTE-CORSE

Le 4 février 2016 le préfet de la Haute-Corse, Alain Thirion, a présidé une double cérémonie dans les salons de la préfecture :

- le départ de Jean Rampon, secrétaire général de la préfecture de la Haute-Corse, nommé sous-préfet, directeur de cabinet du préfet de la région Provence – Alpes - Côte d'Azur,
- et la prise de fonction de Dominique Schuffenecker, jusque là sous-préfet de Corte, en qualité de secrétaire général de la préfecture de la Haute-Corse.

Promu secrétaire général de la préfecture de l'Allier, Dominique Schuffenecker quittera Bastia en janvier 2017, remplacé par Fabien Martorana.

*04 juillet 2016 :*

**INAUGURATION DES LOCAUX**
**DE LA COMMUNAUTE DES COMMUNES DU CAP CORSE**

Lors de son passage en Corse, le Premier Ministre Manuel Valls, s'est rendu au nouveau siège de la communauté des communes du Cap Corse, désormais propriétaire de ses locaux à Erbalunga au cœur d'un ensemble immobilier flambant neuf.
Inauguration traditionnelle, avec couper de ruban, visite des locaux, allocutions, signature du livre d'or etc.
Pierre Chaubon président de la communauté des communes a accueilli Manuel Valls et Jean-Michel Baylet en compagnie de Dominique Ricci, maire de Brando.
Gilles Simeoni Président du Conseil Exécutif, Jean-Guy Talamoni Président de l'Assemblée de Corse, Alain Thirion, Préfet de Haute-Corse, Paul Giacobbi, député de Haute-Corse, François Orlandi, président du Conseil Départemental de Haute-Corse, Sylvie Andreani-Retali, conseillère départementale, Paul Mancini, président de l'association des maires de Haute-Corse, les élus communautaires étaient également présents lors de cette inauguration.

## MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DES COMMUNES DU CAP CORSE

Compétences obligatoires, optionnelles et facultatives ont été modifiées par délibération du conseil communautaire du 28 septembre 2016 et par arrêté préfectoral du 09 décembre 2016 afin de se mettre en conformité avec la loi NOTRe.

Plus d'infos sur le site de la Communauté des Communes du Cap Corse :
www.destination-cap-corse.corsica

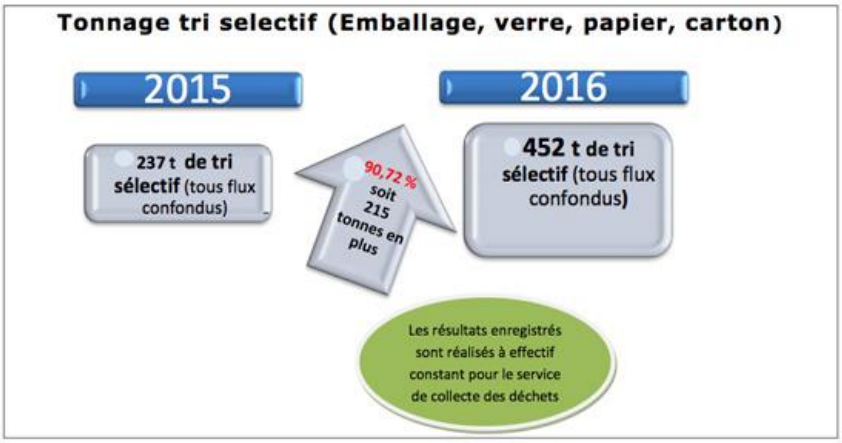


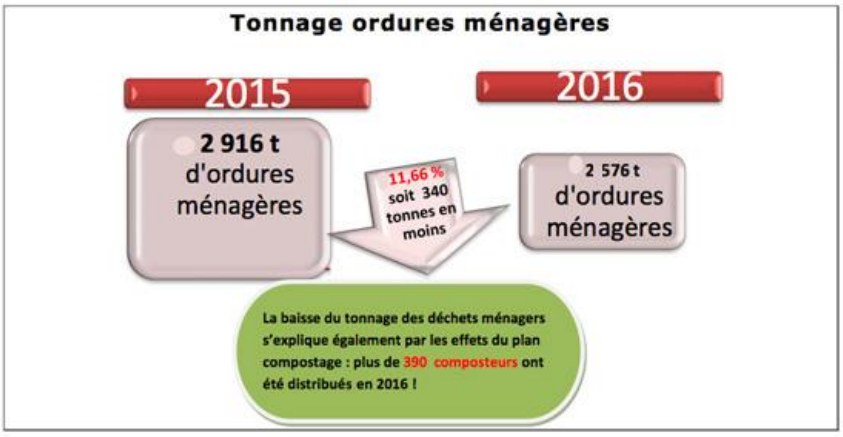


**Bravo et merci aux éco-citoyens du Cap Corse !**

**Poursuivons nos efforts !.**

**Filières emballages papier – verre :**

**Le Cap Corse classé parmi les premiers sur les évolutions 2015-2016 :**

**+ 102 %**

# Le tri sélectif est capital pour le devenir de la Corse.

Aujourd'hui, seuls 10 % des déchets sont recyclés, principalement le verre, les emballages et le papier.
L'Assemblée de Corse a fixé l'objectif ambitieux de recyclage des déchets à 60 % d'ici à 3 ans. Il est de notre devoir de tout mettre en oeuvre pour y parvenir.

En 2014 le coût total de la collecte et du traitement des déchets ménagers s'est élevé à 1.654.476 € dont 648.395 € pour le Syvadec qui assure le traitement.

Le rapport de la Communauté de Communes du Cap Corse, pour cette même année, fait apparaître une économie de 80.884 € pour 210 tonnes de verre et 49 tonnes de papiers triés, soit environ 5 %.

En 2016, l'économie peut-être beaucoup plus importante avec les nouvelles bornes pour les emballages, les composteurs distribués et surtout l'effort de tout un chacun.

Les ordures ménagères du Cap Corse traversent souvent la Corse pour aboutir à un centre d'enfouissement et nous allons vers des difficultés importantes pour le traitement des ordures ménagères. D'où l'importance du tri sélectif.

***RAPPEL*** - Ne doivent être jetés dans les conteneurs et **dans des sacs fermés et non en vrac,** que les déchets qui ne peuvent faire l'objet d'un tri sélectif ;

- Les propriétaires loueurs sont cordialement invités à donner à leurs locataires les consignes appropriées sur le tri sélectif et l'usage des conteneurs.

***JE PENSE DONC JE TRIE… JE PENSE DONC JE TRIE…***

## DDTM - PERMIS DE CONSTRUIRE

Le décret du 05 janvier 2016 a pérennisé le délai de validité des autorisations d'urbanisme porté de 2 à 3 ans et institué la possibilité de 2 prorogations légales d'une durée d'un an.

Le décret n° 2016-1738 du 14 décembre 2016 relatif à des dispenses de recours à un architecte modifie l'article R 431-2 du code de l'urbanisme : le seuil de recours obligatoire à l'architecte pour les personnes physiques qui édifient ou modifient des constructions, à l'exception des constructions à usage agricole, est porté à 150 m².

## LA PROPRETE DES RUES EST AUSSI L'AFFAIRE DES RIVERAINS

Le code de santé publique dans son article L1311-2 art 32 fait référence au règlement sanitaire départemental type qui précise, en son article 32 que « les propriétaires et occupants d'immeubles sont tenus dans le cadre de leurs obligations respectives d'un entretien satisfaisant des bâtiments et de leurs abords».

Or par abords il faut entendre l'espace de proximité qui entoure ces immeubles, cet alentour pouvant être interprété comme incluant le trottoir (ou assimilé) et son caniveau. Couper l'herbe fait partie de l'entretien.

De même qu'en temps de neige et de verglas les riverains de la voie publique sont tenus de maintenir en état de propreté et de sécurité un espace d'1m50 de largeur à partir du mur de façade, de la clôture ou de la limite de parcelle.

**Le débroussaillement doit être effectué avant le mois de juin.**
**L'emploi du feu est interdit du 1er juillet au 30 septembre** et d'une manière plus spécifique suivant l'arrêté de la Préfecture qui peut en modifier les dates.

## STATIONNEMENT DES VEHICULES

En période estivale propice aux grandes migrations, le problème du stationnement des véhicules a été partiellement résolu par la location de l'oliveraie à l'entrée du village.

Dans l'intérêt de tous, il est fait appel au sens des responsabilités de tout un chacun afin que le stationnement ne soit pas une source de conflit et de désagrément.

*

*

*

## CHANTIERS EN COURS

### RECONSTRUCTION DE LA RUINE AU HAMEAU DE PIAZZE : *SALLE D'EXPOSITION "GROTTA SCRITTA" + logements sociaux T2 + T4*

***ATTRIBUTION DES MARCHES :***

**Maîtrise d'œuvre :**
Cabinet Philippe GROSSI - Architecte à Ajaccio

**Lot n° 1** : Gros œuvre :
Service Construction - Bastia - 317 724,83 € ttc
**Lot n° 2** : Finitions, peintures :
AFO - Borgo - 52 214,48 € ttc
**Lot n° 3** : Menuiserie :
Service Construction - Bastia - 47 912,16 € ttc
**Lot n° 4** : Plomberie :
SMP – Calenzana – 31 286,20 € ttc
**Lot n° 5** : Electricité :
SMP – Calenzana – 41 671,30 € ttc
**Mission de contrôle** : Examens préalables à la réception des travaux
APAVE - Bastia - 4 920,00 € ttc
**Mission de sécurité** : C 2S INGENIERIE – Calenzana : 6 008,40 € ttc

Le chantier a officiellement démarré, pour la phase préparation, le 13 décembre.
Durée des travaux : 1 an

## STATION D'EPURATION

Les travaux de la station d'épuration sont en voie d'achèvement.

Le chantier, ayant pour maître d'œuvre le BEI – Bureau d'Etudes Insulaire – a pris un peu de retard.
Néanmoins, les roseaux devraient être plantés au printemps et la station d'épuration sera mise en route et opérationnelle les jours suivants.

Le réseau d'assainissement collectif a été révisé et les regards réhabilités.

## ***TRAVAUX TERMINES***

Portail de l'église réalisé et offert par François-José MARTINI

Muret à l'Olivella

Comptoir extérieur de la salle des fêtes

LAVOIR Etanchéité et vannes

## ***TRAVAUX EN COURS :***

- Rampes au cimetière, sous le Camarottu et au hameau de Piazze
- Mur San Bernardino (catastrophe naturelle 2015)
- Aménagement de l'entrée du parking

## ***DEMANDE DE SUBVENTION EN COURS :***

**CREATION D'UNE FENETRE - APPARTEMENT COMMUNAL E 644**

41 % soit 2 000,00 € : Réserve Parlementaire DEPUTE de la Haute-Corse

59 % soit 2 928,00 € : COMMUNE - autofinancement

TOTAL 4 928,00 € H.T.

## FAÇADES DE LA CONFRERIE ET DU PRESBYTERE

40 % soit 34 330,00 € ETAT – DETR
40 % soit 34 330,00 € REGION – dotation quinquennale
20 % soit 17 165,68 € COMMUNE + TVA
TOTAL 85 825,68 € H.T.

## PONT DE CELLE

Demande de subvention complémentaire après modification du projet :
60 % soit 36 264,00 € REGION déjà obtenu CTC au titre du Patrimoine non protégé
20 % soit 12 000,00 € REGION – dotation quinquennale
20 % soit 12 385,45 € COMMUNE + TVA
TOTAL 60 061,05 € H.T.

## ETUDE POUR LA RECONSTRUCTION DU PONT DE NEGRO

Le Cabinet d'Architectes du Patrimoine de M. Romuald Casier, chargé par la DRAC d'une étude sur les tours génoises, a adressé un devis pour une assistance dans la reconstruction du pont.
Le montant s'élève à 16 500,00 € H.T. et le plan de financement proposé est le suivant :
80 % soit 13 200,00 € : REGION service du Patrimoine
20 % soit 3 300,00 € : COMMUNE + TVA

**Un spot récemment placé à la tour de Negro a été cassé et a dû être remplacé.**
***Accident OU Incivisme?***

## BUDGET TOTAL : 1 652 150 €

- ✓ **BUDGET GENERAL M14**
  Fonctionnement : 220 208 €
  Investissement : 927 823 €

- ✓ **BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT M49**
  Fonctionnement : 32 638 €
  Investissement : 471 481 €

**L'URGENT est fait, L'IMPOSSIBLE est en cours,**
**pour les MIRACLES prévoir un délai**

**Une mairie, comment ça marche ?**

## Un peu d'histoire

Le découpage des territoires en communes date de la Révolution française de 1789 qui a repris le découpage des paroisses.

Une commune constitue une toute petite partie du territoire français. La France compte 36 772 communes, dont chacune porte un nom différent ayant une origine géographique ou historique.

Une commune est juridiquement une collectivité locale gérée de manière autonome par un Maire et un certain nombre d'adjoints et de conseillers municipaux.

Le rôle du Maire et de son équipe, ainsi que les domaines d'intervention de la commune, sont définis par le Code Général des Collectivités Territoriales et les lois de transferts de compétences.

## Les compétences

Le champ d'intervention de la commune est très vaste. Outre la gestion de son domaine public, elle sert d'intermédiaire entre l'État et les citoyens.

## Les responsabilités locales

La commune est autonome pour de nombreuses actions :

- elle contrôle et planifie son urbanisme à l'aide du PLU (Plan Local d'Urbanisme) et délivre les autorisations de construire.
- elle met en oeuvre des services publics qui nous concernent dans notre vie quotidienne.
- elle mène des actions en matière d'aide sociale ou d'économie locale.

Dans certains domaines, les responsabilités de la commune sont partagées avec l'État, le Département, la Région et l'intercommunalité.

## La représentation de l'État

La mairie effectue un certain nombre de formalités administratives pour le compte de l'État. L'activité municipale est constituée d'actions obligatoires : délivrance des actes d'État Civil, recensement de la population française (organisé par l' Insee), élections, cadastre, urbanisme, etc. et d'actions facultatives issues de choix politiques propres à chaque commune comme par exemple la mise en valeur du patrimoine.

## Le budget

Le budget communal prévoit et autorise les recettes et les dépenses de la ville en fonction des orientations politiques de la municipalité.

## L'organisation de la commune

Pour assurer la gestion quotidienne, la commune peut décider de gérer certaines activités en créant les services municipaux nécessaires, dont les agents relèvent alors normalement du statut de la fonction publique territoriale, ou elle peut aussi

déléguer la gestion d'une activité à un établissement public, une société privée ou une association.

**Le pouvoir des élus**

Les élections municipales ont lieu tous les 6 ans. Lors de cette élection, les citoyens choisissent les hommes et les femmes qui vont diriger la commune et les représenter localement. Ils siègent au sein du Conseil Municipal; leur nombre varie en fonction de la population de la commune. L'électeur doit choisir entre différentes listes.

Le Maire et ses adjoints forment la municipalité. Ils sont élus parmi les conseillers municipaux lors du premier Conseil municipal qui se réunit dans les 8 jours suivant les élections municipales.

Le Maire dirige la municipalité mais il peut déléguer une partie de ses compétences à ses adjoints qui sont chargés de suivre un domaine particulier des affaires communales. Une fois par trimestre au moins, le Maire convoque le Conseil municipal avec un ordre du jour qui comporte une ou plusieurs questions à examiner. Les séances du Conseil Municipal sont publiques et un compte-rendu des délibérations est affiché en mairie après chaque séance.

Le budget est voté par la Conseil Municipal.

**Le Maire**

Le Maire est l'agent exécutif de la commune.
- il est chargé de préparer et d'exécuter les décisions du Conseil Municipal.
- il propose le budget de la commune.
- il planifie les dépenses.
- il passe les contrats et marchés publics et les exécute.
- il est le représentant de la commune en Justice et dans les cérémonies officielles.
- il est chargé de sauvegarder les intérêts de la commune dans tous les domaines.

Le Maire est également le représentant de l'État pour lequel il fait fonction d'Officier d'état civil et d'Officier de police judiciaire. A ce titre, il est responsable de la publication des lois et des règlements nationaux, de l'organisation des élections, de l'exécution des mesures de sûreté générale, du plan vigipirate, du recensement militaire,...

**Le contrôle de l'État**

Les décisions prises par une commune sont contrôlées par l'État qui exerce un contrôle "a posteriori". Le Préfet vérifie la légalité des décisions municipales au regard du Code Général des Collectivités Territoriales et d'autres textes juridiques et la Chambre Régionale des Comptes examine, elle, périodiquement, la gestion des collectivités.

***02 septembre 2016 :***

***Visite de Monsieur Dominique SCHUFFENECKER,***

***Secrétaire Général de la Préfecture de Haute-Corse, Sous-Préfet de Bastia***

## QUALITE DE L'EAU POTABLE

L'Agence Régionale de la santé de Corse a fait part du bilan 2015 de la qualité de l'eau potable dans les communes de Corse. Un bilan qui révèle que 90 % de La population en Corse a été desservie par de l'eau respectant les exigences de qualité. Un résultat en nette amélioration sur les dernières années.
Une eau délivrée au robinet est dite potable quand elle respecte des critères de qualités stricts prévus par la réglementation française et européenne.

Elle peut ainsi être bue par tous y compris par les plus fragiles. Cependant avoir une eau potable au robinet est le résultat d'un long processus.
Il faut que la ressource en eau à l'état naturel soit relativement préservée des pollutions, qu'elle subisse ensuite un minimum de traitement pour retirer les impuretés, qu'elle circule à travers un réseau de canalisations régulièrement entretenues et qu'elle soit contrôlée aux étapes clés de son parcours.
C'est le travail des acteurs de l'eau.
Parce que disposer d'une eau potable au robinet représente aussi un enjeu de santé publique l'Agence Régionale de la Santé veille à organiser la surveillance de sa qualité qui est le contrôle sanitaire prévu par le Code de Santé Publique.

**Le contrôle sanitaire**

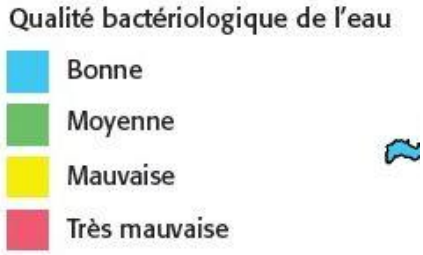


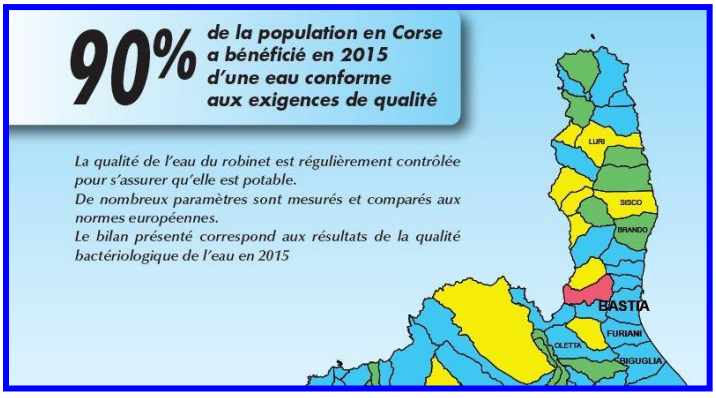


Ce bilan correspond au résultat du contrôle sanitaire réalisé en 2015 sur l'ensemble des réseaux de distribution d'eau de Corse et s'appuie sur les contrôles et les paramètres mesurés en différents points : au niveau des ressources en eau à l'état naturel : les captages, en sortie des réservoirs, au niveau du robinet des usagers (soit plus de 200 points de contrôle) qui permettent de vérifier que l'eau est tout à fait potable et n'a pas subi de contamination lors de son parcours à travers les canalisations.

De nombreux paramètres sont contrôlés pour s'assurer de la potabilité de l'eau. On vérifie notamment l'absence de substances naturelles pouvant être toxiques (comme l'arsenic, le cadmium, l'antimoine…) liées au contexte géologique, l'absence de produits chimiques liés à l'activité humaine (nitrates, pesticides, dérivés d'hydrocarbures...), mais également l'absence de germes dont certains sont pathogènes.

**La qualité de l'eau du robinet**
De façon générale la ressource en eau potable est abondante en corse et les captages sont peu pollués. La principale cause de non-conformité serait la présence de germes qui peuvent être à l'origine de pathologies plus ou moins graves et essentiellement digestives.

La cause de la pollution bactériologique est essentiellement le non assainissement des eaux usées ainsi que la présence d'animaux dont les déjections contaminent la ressource.

L'analyse détaillée des résultats souligne que la totalité des réseaux d'eau alimentant d'importants bassins de population délivrent de l'eau potable, tandis qu'une proportion importante de réseaux d'eau alimentant des petits bassins de population (moins de 50 habitants) sont ceux qui connaissent le plus de non-conformité. Il s'agit souvent de réseaux d'eau relativement anciens, insuffisamment entretenus et gérés.
C'est pourquoi pour les collectivités de faible importance, la mutualisation des moyens pour l'entretien des réseaux serait une solution. Au 1er janvier 2020 la Loi NOTRe imposera aux communautés de communes d'exercer la compétence eau et assainissement.

**La protection des captages**, opération menée en 2005.

La démarche de protection des captages est une procédure administrative en plusieurs étapes qui aboutit à un arrêté de déclaration d'utilité publique. L'objectif de cette procédure est de maîtriser le foncier dans l'environnement des captages d'eau, pour éviter l'arrivée de sources de pollution, pour garantir sur le long terme la qualité de l'eau et réduire au maximum le recours au traitement.

**Diagnostic du réseau d'eau potable,** opération en cours.

La demande de subvention pour la rénovation du réseau d'eau potable de la commune interviendra dès réception du schéma directeur du réseau réalisé par le Bureau d'Etudes Insulaire.
Le projet sera lancé sans attendre, bien que la communauté des communes devrait prendre le relais et mener à bien les opérations avec les débits et crédits y afférents.

## FACTURATION DE L'EAU

Par délibération du 30 avril 2015, le Conseil Municipal a décidé de facturer la consommation d'eau potable toute l'année, avec une double tarification :

- du 1er mai au 31 octobre - tarif ETE : 1,00 € le m³
- du 1er novembre au 30 avril - tarif HIVER : 0,60 € le m³

**En 2017 il y aura 2 factures** : le montant des abonnements et des taxes sera partagé entre les factures qui seront envoyées en mai et en novembre.

***RAPPEL :***
Dans le cadre de l'instruction du dossier relatif au financement de notre station d'épuration, l'Agence de l'eau imposait notamment un abonnement assainissement à **60 €** minimum. Ce tarif sera appliqué dès la mise en service de la station (délibération n° 2013-17 du 22 mai 2013)

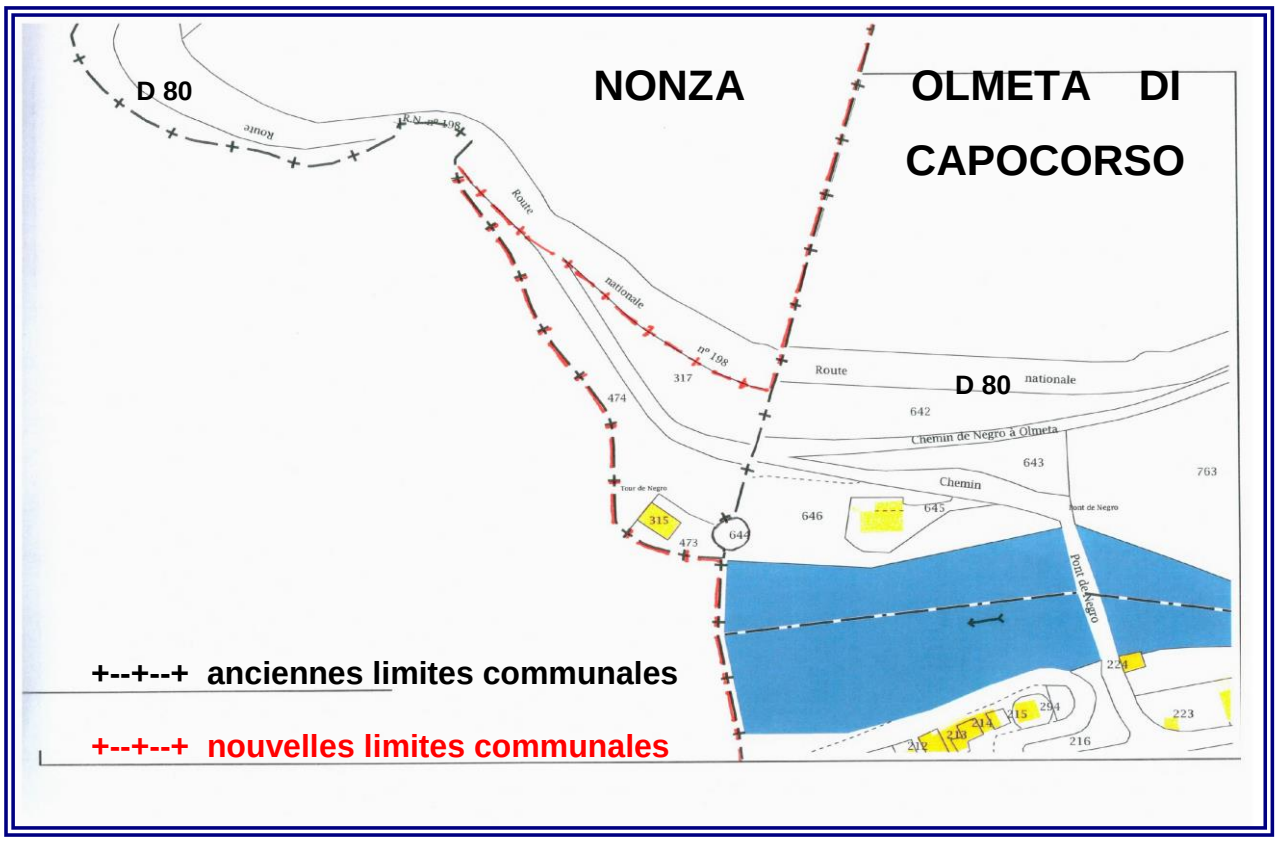


## MODIFICATION DES LIMITES COMMUNALES

La procédure a suivi son cours.
L'enquête publique s'est déroulée du 06 au 20 septembre 2016 à la mairie de Nonza et à Olmeta. Il n'y a pas eu d'opposition. Le dossier est clos.

Le document qui ratifie cette modification des limites communales est à la signature à la Préfecture de Haute-Corse.

La superficie de la commune d'Olmeta di Capocorso s'est agrandie de 2 163 m² et la Marine de Negro forme un hameau intégral.

---

## P L U

L'élaboration du PLU de la commune a pris beaucoup de retard et ne pourra donc pas être adopté avant le mois de mars 2017, comme prévu initialement.

A cette date nous passerons sous le régime du Règlement National d'Urbanisme.

Ce sont des règles générales qui s'appliquent en matière d'utilisation du sol, et qui concernent la localisation, la desserte, l'implantation des constructions, leur aspect extérieur et leur architecture, les équipements et réseaux, la prise en compte des risques et nuisances et la protection des lieux avoisinants.

Les décisions d'urbanisme seront prises par le Préfet au nom de l'Etat.

Ce sera temporaire puisque la réalisation du PLU est en cours.
Dès que le document sera opérationnel, les règles du PLU s'appliqueront à la place du RNU.

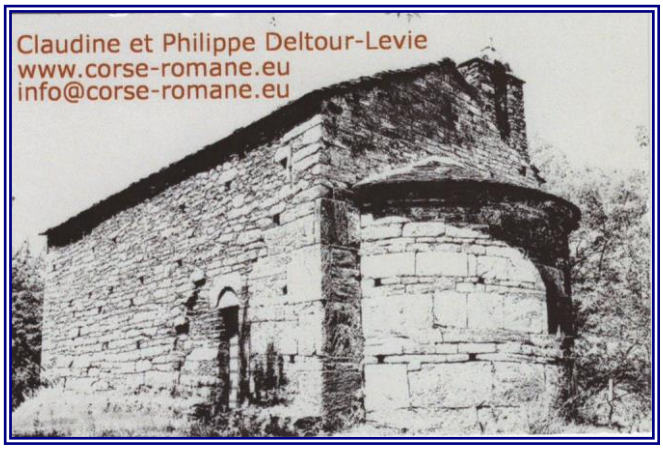


## Répertoire des chapelles romanes

Une balade patrimoniale pour les passionnés comme pour les profanes est proposée par Claudine et Philippe Deltour-Levie, archéologues belges, qui ont fait l'inventaire (non exhaustif) des 1200 à 1500 vestiges que compte la Corse dont *St Erasme* !

**Adresse du site :**
**www.corse-romane.eu**

La Collectivité Territoriale de Corse, les Conseils Départementaux de Haute-Corse et de Corse-du-Sud, les Communautés d'Agglomération de Bastia et du Pays Ajaccien, l'Etat (DREAL Corse) lancent une vaste enquête pour recenser tous les modes de déplacements afin d'améliorer la mobilité de demain en Corse. Ce travail est placé sous la maîtrise d'ouvrage de l'Agence d'Aménagement durable, de planification et d'Urbanisme de la Corse (AAUC).

L'analyse de la mobilité quotidienne des personnes, dite « Enquête Déplacements Villes Moyennes » se déroulera dans toute la Corse entre octobre 2016 et avril 2017 (hors vacances scolaires et jours fériés).

Les conducteurs seront interrogés sur l'origine, la destination et le motif de déplacement qu'ils effectuent. L'objectif de cette enquête cordon est de connaître le trafic transitant par les périmètres des agglomérations, en particulier les déplacements des personnes ne résidant pas dans l'agglomération mais allant par exemple y travailler, y étudier, etc.

L'objectif est de recueillir et de suivre l'évolution des pratiques et des habitudes de déplacements quotidiens (voiture, transports en commun, covoiturage, vélo etc..), pour mieux organiser le système de transport (infrastructures, aménagement etc..). Ceci permettra donc aux communes, ou aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale auxquels a été transférée la compétence « organisation de la mobilité », de mieux appréhender et donc de mieux planifier et gérer la mobilité sur son territoire.

## COLLEGE DE SAINT-FLORENT

Dans le cadre d'une politique d'ouverture culturelle et d'éducation à la citoyenneté les communes avaient été sollicitées pour participer à l'organisation d'un voyage à Paris et finaliser un travail sur les lieux de pouvoir pour les 16 délégués de classe du collège de Saint-Florent.

Du 16 au 18 mars 2016 les élèves ont sillonné les rues et métros parisiens, afin de découvrir et visiter les sites les plus réputés de la capitale : le Panthéon, le palais de l'Elysée, les jardins du Luxembourg, la tour Eiffel, Notre Dame de Paris, etc.

Invités par Monsieur Sauveur Gandolfi-Scheit, député de Haute-Corse, ils ont été reçus par son attachée parlementaire et ont ainsi pu découvrir quelques pièces prestigieuses du Palais Bourbon et pénétrer dans l'hémicycle pour assister à une partie des débats sur la biodiversité.
Nul doute que ce voyage restera pour eux un merveilleux souvenir.

## PARCOURS DU CITOYEN

Les garçons et les filles qui atteignent l'âge de 16 ans doivent obligatoirement se faire recenser à la mairie muni du livret de famille des parents dans les 3 mois suivant leur anniversaire.
Une attestation de recensement **(à conserver précieusement)** leur sera délivrée. Elle permettra l'inscription à certains examens et concours : BEP, BAC, permis de conduire, etc.

## ECHEANCES ELECTORALES 2017

*Elections présidentielles* : **23 avril et 7 mai**,
*Elections législatives* : **11 et 18 juin**.
*Elections territoriales* : en **décembre**. Date non communiquée à ce jour.

L'inscription sur les listes électorales n'est pas seulement un devoir civique mais résulte également d'une obligation légale.

La commission administrative chargée de la révision des listes électorales est composée du Maire, de M. Christophe FAURIE, Délégué de l'Administration, et de Mme Maguy VECCHIOLI, Déléguée du Tribunal.

## La carte européenne d'assurance maladie

Avant votre départ, procurez-vous la carte européenne d'assurance maladie. Elle vous permettra d'attester de vos droits et de bénéficier d'une prise en charge sur place de vos soins médicaux.

**Comment obtenir votre CEAM ?**

- En vous connectant sur votre compte ameli/ rubrique Mes démarches
- En téléphonant au 36 46
- Aux bornes multiservices de votre CPAM
- En vous rendant dans un point d'accueil de l'assurance maladie

Demandez-la au moins 15 jours avant votre départ.
Elle est individuelle et nominative. Chaque membre de votre famille doit avoir la sienne, y compris les enfants. Aucun document n'est à fournir lors de la demande.
Elle est valable 2 ans maximum, mais ne pourra toutefois excéder la durée de vos droits à l'assurance maladie.

Si votre départ est prévu dans moins de 15 jours, imprimez ou demandez votre certificat provisoire, valable 3 mois. Il s'utilise dans les mêmes conditions que votre carte.

Présentez votre carte pour attester de vos droits. Vous bénéficierez de la prise en charge de vos soins selon la législation en vigueur dans le pays de séjour :

- Soit vous n'avez pas à faire l'avance des frais médicaux
- Soit vous devez faire l'avance des frais, dans ce cas deux choix s'offrent à vous :
  - Le remboursement sur place par l'organisme de sécurité sociale local.
  - Le remboursement à votre retour en France par votre CPAM. Pensez alors à bien conserver les factures acquittées et les justificatifs de paiement.

A compter de décembre 2016, accueil personnalisé
**exclusivement sur rendez-vous** en appelant le **3646**,
à l'accueil de la CPAM, ou depuis le compte personnel sur ameli.fr.

## IMMATRICULATION DES VEHICULES

Depuis le 22 mars 2016, il est possible de prendre rendez-vous au service des cartes grises en 3 clics :

➔ www.haute-corse.gouv.fr /PRENDRE UN RENDEZ-VOUS/service des cartes grises

Un accusé de réception vous fixant rendez-vous sans attente au guichet, sera délivré.
OU **DEPOT EXPRESS**
Les dossiers d'immatriculation des véhicules d'occasion français, peuvent être déposés accompagnés d'un chèque libellé à l'ordre de la "Régie des Recettes" au POINT DEPOT EXPRESS dans le hall de la Préfecture de **8 h 30 à 11 h 30** et de **13 h 30 à 15 h 30.**
Les usagers recevront leur nouveau certificat d'immatriculation directement à domicile sous 8 jours.
**A compter de novembre 2017 la Préfecture ne se chargera plus des formalités d'immatriculation des véhicules et ne délivrera plus de cartes grises.**
Seuls les garagistes seront habilités à délivrer ce document pour les véhicules neufs et d'occasion.

## CARTE NATIONALE D'IDENTITE

En mars 2017 les cartes d'identité seront établies sur le modèle des passeports bio métriques, délivrées uniquement par les mairies qui disposent d'un dispositif de recueil comme Saint-Florent, par exemple.

⇦ Image terrifiante de la rivière en crue, due à Dominique CANOSI qui filmait lors du début de la destruction du pont

*

**Principaux dégâts causés par les intempéries du 24 novembre 2016**

*